



Clôture de compte suite décès

Par **Gaïa**, le **11/02/2009** à **20:41**

La Caisse d'Epargne a prélevé 255 euros pour clôturer le compte de ma mère, décédée en mai 2008.

Ce montant me paraît excessif (?)

D'autre part, il leur a fallu plus de 8 mois pour débloquer l'assurance vie et sans mon insistance, aucun courrier ne m'aurait prévenu des démarches à effectuer.....mais les intérêts ont été bloqués depuis le jour du décès et e perds ces 8 mois d'intérêt.

Ces agissements sont-ils normaux?